



# PERISCOLAIRE

## REGLEMENT INTERIEUR 2025/2026

La Commune a décidé d'ouvrir un temps dit « temps périscolaire » dans les locaux aménagés à cet effet.

Adresse : 50 rue principale (entrée par la cour de l'école primaire).

Il s'agira d'accueillir les enfants concernés les lundis, mardis, jeudis, vendredis :

- le matin de 07h15 à 08h30 ;
- le midi de 12h00 à 13h30 ;
- le soir de 16h00 à 17h30.

La prestation sera ainsi organisée :

- Accueil des enfants de l'école au périscolaire :
  - o Le matin les enfants sont déposés par les parents à la porte avant du périscolaire
  - o Le midi les enfants sont récupérés par l'animatrice à la sortie des classes et retour en classe
  - o Le soir les enfants sont récupérés par l'animatrice à la sortie des classes et les parents les récupèrent à la porte avant du périscolaire
- Fourniture et prise de repas du midi et du goûter seulement, pas de petit-déjeuner.
- Prise en charge des enfants jusqu'à leur retour à l'école, le matin et le midi ou jusqu'au moment de récupération par les parents le soir

### **Dossier d'inscription**

Les inscriptions ont lieu chaque année avant la rentrée suivant instructions de la mairie.

**Le dossier individuel d'inscription** de l'enfant doit contenir les documents suivants :

- La Fiche Individuelle de Renseignements,
- La copie du carnet de vaccination (avec le nom de l'enfant) ou une attestation de vaccination d'un médecin ou une attestation de contre-indication d'un médecin
- La copie de l'attestation d'assurance « responsabilité civile »,

**Particularité médicale** (allergie, maladie chronique...)

Toute spécificité médicale doit être signalée sur la fiche sanitaire.

## ***Restauration***

Tout régime particulier (allergies, etc) doit être signalé à l'inscription. Dans le cas d'allergie et ou de particularité liée à la santé de l'enfant, toute modification ultérieure ne pourra être prise en compte que sur justificatif médical.

Accueil les jours scolaires :

Possibilité d'opter pour un accueil de 1 à 4 jours par semaine.

Des fiches de réservation de repas sont remises à la famille concernant les réservations de la semaine suivante. Elles doivent être **déposées à l'école le jeudi matin de la semaine précédente, au plus tard. Les réservations peuvent se faire au mois également.**

## ***Tarifs***

- 8.00 euros/séance de midi/enfant (repas compris) ;
- 1.50 euros/séance du matin/enfant ;
- 4.00 euros/séance du goûter/enfant (goûter compris) ;
- 9.50 euros/séance du matin et midi/enfant ;
- 11.00 euros/séance de midi et goûter/enfant
- 12.50 euros/séance de matin, midi et goûter/enfant

Toute inscription même si elle n'est pas honorée sera facturée.

## ***Facturation***

Les factures seront établies en fin de mois et seront à régler par chèque à l'ordre du Trésor Public ou **par internet.**

Les familles souhaitant un justificatif particulier pour bénéficier d'une aide (C.E. ...) le demanderont à la mairie.